

DES CONSEILS GRATUITS & UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Missionnés par Bayeux Intercom, les conseillers Habitat CDHAT / Soliha vous accompagnent tout au long de votre projet de travaux :



INFORMATIONS SUR LES AIDES FINANCIÈRES

Éligibilité, subventions mobilisables...

CONSEILS POUR VOS TRAVAUX

Visite à domicile, préconisations des travaux, analyse des devis...

ASSISTANCE DANS VOS DÉMARCHES

Recherche de financements, constitution et dépôts des dossiers de demande de subventions, suivi des paiements...



**NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX
AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS
DE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

📍 BAYEUX

1^{er} mardi du mois de 14h à 17h
3^e mardi du mois de 9h30 à 12h
1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h30 à 12h
Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières

📍 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h
Mairie - 15 rue Docteur Camille Huet

RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT



28 - 30 avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair

agence14@cdhat.fr
aiderenov-cdhat.fr



02 31 53 73 73

EN PARTENARIAT AVEC



**VOUS VOULEZ
AMÉLIORER
OU RÉNOVER
VOTRE
LOGEMENT ?**



**CONCRÉTISEZ
VOTRE PROJET AVANT AVRIL 2027**

**BAYEUX INTERCOM
VOUS ACCOMPAGNE**

Conseils gratuits - Aides financières

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
2022 - 2027

Bayeux Intercom met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire et une OPAH de Renouvellement Urbain sur les centres-villes de Bayeux et de Port-en-Bessin-Huppain.

Jusqu'en 2027, bénéficiez d'aides exceptionnelles pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif.

DES OPAH, POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers
- Copropriétaire ou mono-propriétaire pour les parties communes d'un immeuble



TOUTES LES COMMUNES DE BAYEUX INTERCOM SONT CONCERNÉES



CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logements de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie
Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...



- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...



- Réhabilitation globale de logements
Logements dégradés, vacants



- Travaux dans les parties communes des copropriétés ou monopropriétés
Rénovation thermique, façade, cage d'escalier



SUBVENTIONS MOBILISABLES *

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources

LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)

+ Bayeux Intercom

+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué

LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)

+ Bayeux Intercom

+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

COPROPRIÉTÉS

Subventions accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et la situation de la copropriété

LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)

+ Bayeux Intercom

+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

* selon réglementation en vigueur